

Charte de bonne conduite de l'association Wallah We Can

Avec l'enfance, par l'éducation, pour la Tunisie.

Préambule

La charte de bonne conduite a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'association Wallah We Can en date du.....

Cette charte a vocation à prescrire des règles de conduite spécifiques mais non exhaustives, destinées aux personnes intervenant auprès l'association Wallah We Can telles qu'identités dans la charte éthique (nommées ci-après les « intervenants »), dans le cadre de l'ensemble de leurs activités avec l'association Wallah We Can.

En prenant connaissance de cette charte, ces personnes s'engagent à en respecter les règles individuellement et collectivement ainsi qu'à les faire respecter dans le cadre de leurs missions.

Article 1

En signant cette charte de bonne conduite, les intervenants s'engagent à :

- Respecter la Constitution tunisienne Tunisie et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
- Respecter la charte éthique de l'association Wallah We Can,
- Respecter le règlement intérieur de l'association Wallah We Can,
- Respecter la politique de protection de l'enfance de l'association Wallah We Can,
- Respecter l'ensemble des procédures de l'association Wallah We Can afin de garantir les principes de transparence, d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

Article 2

Cette charte de bonne conduite engage son signataire à agir avec honnêteté, intégrité et dans le respect des personnes en s'interdisant notamment de :

- Exercer toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, l'ethnie, la culture, la religion, la sexualité, l'âge, l'opinion politique.
- User du pouvoir accordé par sa position au sein de l'association Wallah We Can pour son propre profit ou celui de ses proches.



- Accepter des pots de vin ou toute autre forme de corruption.
- Utiliser le logo et /ou le nom de l'association Wallah We Can en dehors du cadre des activités définies par le Bureau Exécutif.
- S'exprimer dans les médias au nom de l'association Wallah We Can ou sur ses projets sans autorisation préalable du Bureau Exécutif.
- Prendre un engagement au nom de l'association Wallah We Can, financier ou d'autre nature, sans une autorisation officielle préalable du Bureau Exécutif.
- Etre en situation de conflit d'intérêt avec les intérêts et les objectifs de Wallah We Can.

Article 3

La charte de bonne conduite est sous la responsabilité du Bureau Exécutif de l'association Wallah We Can et d'un responsable éthique désigné par lui. l'association Wallah We Can se réserve le droit de la modifier.

Le responsable éthique aura la responsabilité de sensibiliser l'ensemble des personnes concernées par la présente charte (personnel, bénévoles, visiteurs, consultants, etc) et de s'assurer de leur complète adhésion.

Article 4

Dans le respect du principe de proportionnalité, et sans préjudice de toute action en justice si les circonstances le justifient, tout manquement aux principes de la présente charte pourra entraîner une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- déchéance de la qualité de membre,
- sanctions disciplinaires,
- rupture des contrats de travail ou de prestation de services, des conventions de stage
- dénonciation des engagements de bénévolat,
- rupture des conventions de partenariat,
- poursuites judiciaires

Formulaire de déclaration d'engagement

Je, soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance de la charte éthique, de la politique de protection de l'enfance, du règlement intérieur, de la charte de bonne conduite et y adhérer sans réserve. En signant ce document je reconnais avoir compris le contenu de ces documents et m'engage à les respecter.

Je m'engage également, dans le cadre de mes activités avec l'association, à prendre connaissance des procédures mises en place par l'association Wallah We Can afin de garantir les principes de transparence, d'économie, d'efficacité et d'efficacités le cas échéant.

Si des clarifications ou des précisions doivent vous être apportées merci de les formuler auprès du responsable éthique à l'adresse suivante : transparency@wallahwecan.org.

Toute clarification qui serait nécessaire doit être demandée au responsable éthique avant signature.

Fait à Tunis en deux exemplaires le

Signature précédée de la mention lu et approuvé

